



ECHEANCE ATTESTATION D'ETUDE AOUT 2023

Afin de reprendre le versement des allocations familiales, dès août 2023 nous vous prions de transmettre aux Ressources humaines de votre employeur avec **votre numéro NSS** (756.xxxx.xxxx.xx), dans un *envoi groupé* pour en faciliter le traitement si vous avez plusieurs enfants en formation, le document suivant :

- A la rentrée scolaire : **Certificat scolaire 2023/2024**

Les attestations d'inscription, d'admission ou d'immatriculation émises avant la rentrée ne sont pas valables.

Aucune réponse ne sera donnée par téléphone au sujet de l'avancement du traitement des attestations reçues. Si vous n'avez pas reçu de décision **deux mois** après l'envoi à votre employeur merci de nous renvoyer une copie de votre attestation à l'adresse ufgvv@ufgvv.ch.

Nous pouvons cependant vous assurer que nous mettons tout en œuvre pour traiter vos demandes dans les plus brefs délais et que **les droits suspendus seront calculés rétroactivement.**

En vous remerciant de votre compréhension.

Caisse de compensation pour allocations familiales
de l'industrie horlogère
ALFA – CCIH 51.3
Juillet 2023